

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 4 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 21</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le trente mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation 23 mai 2018.★</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>★ - 1 JUIN 2018 - ★</p> </div> <p align="center">A LA SOUS-PREFECTURE DE MAURET</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANÉ, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Patrick MORDELET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Bruno BENOIT à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Laurent VALLET à Patrick MORDELET, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>ABSENTS : Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Philippe RIBET, Maryvonne SALLES, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Line DELHON, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Pierre ZANATTA</p>	
<p align="center">N° 4515</p> <p align="center">OBJET :</p> <p align="center">Acte de candidature pour accueillir un collège</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le mardi 27 mars 2018, les élus départementaux réunis en session ont voté la poursuite du plan pluriannuel d'investissement pour les collèges sur la période 2022-2024, qui projette la création de 4 nouveaux établissements, afin de répondre aux besoins en scolarisation des zones « en tension » qui connaissent une forte croissance démographique.</p> <p>Au Sud-ouest Toulousain, c'est la commune de SEYSSES qui a été retenue pour une ouverture en septembre 2022.</p> <p>Afin de confirmer sa candidature pour l'accueil de ce nouveau collège la commune doit maintenant s'engager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à mettre à disposition du Département un terrain (cession à l'euro symbolique) permettant l'implantation du collège et de ses annexes, - à construire à ses frais un gymnase et un terrain de grands jeux, sur la même unité foncière ou à proximité. <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confirme sa candidature pour l'accueil d'un nouveau collège. • Met à disposition un terrain cédé à l'euro symbolique au Département pour permettre l'implantation du collège et de ses annexes. • Décide de construire à ses frais un gymnase et un terrain de grands jeux, sur la même unité foncière ou à proximité.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 01 JUIN 2018</p> <p>Affiché le : 01 JUIN 2018</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 01 juin 2018</p> <p align="right"> Le Maire, Alain PACE </p> 